



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0168

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 11 décembre 2024, le règlement suivant :

LAS-0168 Règlement amendant le règlement établissant les tarifs LAS-0161.

Ce règlement abroge le règlement LAS-0161 et peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 janvier 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement